

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2010

LE VINGT DEUX FEVRIER DEUX MIL DIX à 20h minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, LEBARBIER Christelle, PERDRIAU Olivier, RAGOT Christelle.

Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010

PROJET LOTISSEMENT

Les 3 propositions de plan établis par le cabinet Dejoie-Barbier sont présentées au Conseil Municipal, avec les différences de chaque proposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir le 2^{ème} plan avec 3 terrains d'une superficie de 1450, 1491 et 2344 m² (avec un chemin d'accès de 6 mètres de large).

La Commune prend à sa charge l'entretien d'une bande de terrain (de 18m²) ou seront posés les compteurs.

L'accès à ces 3 terrains se fera par le Chemin de la Neue.

Le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer le devis correspondant aux frais de bornage.

Les devis définitifs de la mise en place d'un compteur électrique vont prochainement être demandés.

Ce lotissement s'appellera le « lotissement Sainte-Hélène » de Maisoncelles.

DELIBERATION CONTRAT SEGILOG ET PAIEMENT DE LA FACTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la Société SEGILOG, N° 2010.02.0345.04.000.M00.002411, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2010 jusqu'au 31 janvier 2013 ;

et s'engage à verser un total de 3618 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et 402 € HT pour l'obligation de maintenance et de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le paiement de la facture de SEGILOG n° FB26115 du 25 janvier 2010, pour un montant de 1542,84 TTC (soit 1290 € HT) réparti comme suit :

- 1161 € HT, correspondant au versement annuel de l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels pour la période du 01.02.09 au 31.01.2010
- 129 € HT correspondant au versement annuel de l'obligation de maintenance et de formation pour la période du 01.02.09 au 31.01.2010.

DELIBERATION MODIFICATION STATUTS SIAEP DE BOULOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de BOULOIRE, dont notre commune est membre, de se prononcer sur l'extension du périmètre de ce S.I.A.E.P. aux communes de SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY, CHALLES et VOLNAY.

Il s'agit donc, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur :

- L'adhésion des communes de Saint Mars de Locquenay, Challes et Volnay, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Le projet des nouveaux statuts du Syndicat de Bouloire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** les modifications du périmètre du Syndicat de BOULOIRE et l'adhésion des communes de Saint Mars de Locquenay, Challes et Volnay
- **accepte** le projet des nouveaux statuts du S.I.A.E.P. de BOULOIRE,
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 (BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2009 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement, dressés par Madame Gibelin, Trésorière.

Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2009 :

COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

La présentation des comptes administratifs peut se résumer ainsi :

C.C.A.S

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés	0	1153,03 €	0	0	0	1153,03 €
résultats de l'exercice	51 €	0	0	0	51	0
TOTAUX	51 €	1153,03 €	0	0	51	1153,03 €
RESULTATS DE CLOTURE	0	1102,03 €	0	0	0	1102,03 €

ASSAINISSEMENT

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés	0	0.56 €	0	5852 €	0	5852.56 €
résultats de l'exercice	3526.09 €	3527 €	0	3526.09 €	3526.09 €	7053.09 €
TOTAUX	3526.09 €	3527.56 €	0	9378.09 €	3526.09 €	12905.65 €
RESULTATS DE CLOTURE	0	1.47 €	0	9378.09 €	0	9379.56 €

COMMUNE

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés	0	53160.52 €	10045.870 €	0	10045.87 €	53160.52 €
résultats de l'exercice	99471.9 €	145820.74 €	63900.24 €	67879 €	163372.14 €	213699.74 €
TOTAUX	99471.90 €	198981.26 €	73946.11 €	67879 €	173418.01 €	266860.26 €
RESULTATS DE CLOTURE	0	99509.36 €	6067.11 €	0	0	93442.25 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2009 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire s'est retiré le temps de la délibération, Monsieur Cruchet a pris sa place.

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter de 2 % les 3 taxes directes locales pour l'année 2010, comme ci-dessous :

	taux 2009	taux 2010 voté taux 2009 X 2 %
taxe habitation	11,7	11,93
taxe foncier bâti	15,53	15,84
taxe foncier non bâti	22,13	22,57

VOTE DES SUBVENTIONS A INSCRIRE AU BUDGET 2010 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A voté les subventions 2010 à inscrire au budget 2010 de la commune :

- Ligue de Défense des Animaux 96.60 €
- Foyer Socio-éducatif de Bouloire 55 €
- L'ADAPT (l'Arche Saint Saturnin) 45 €
- Comice agricole du canton de Bouloire 147 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 : COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT « SAINTE-HELENE »

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2008 de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement.

C.C.A.S

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	1 102,03 €	
Report (002)		1 102,03 €
Total	1 102,03 €	1 102,03 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés		
Report (001)		
Total	- €	- €

Total Dépenses		1 102,03 €
Total Recettes		1 102,03 €

Assainissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
----------	----------

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
----------	----------

Votés	3 528,47 €	3 527,00 €
Report (002)		1,47 €
Total	3 528,47 €	3 528,47 €

Votés	385 000,00 €	375 621,91 €
Report (001)		9 378,09 €
Total	385 000,00 €	385 000,00 €

Total Dépenses	388 528,47 €
Total Recettes	388 528,47 €

Commune

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	233 952,00 €	140 510,00 €
Report (002)		93 442,00 €
Total	233 952,00 €	233 952,00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	149 163,00 €	155 230,00 €
Report (001)	6 067	
Total	155 230,00 €	155 230,00 €

Total Dépenses	389 182,00 €
Total Recettes	389 182,00 €

Lotissement « Sainte-Hélène »

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	31 500,00 €	31 500,00 €
Report (002)		
Total	31 500,00 €	31 500,00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Votés	31 500,00 €	31 500,00 €
Report (001)		
Total	31 500,00 €	31 500,00 €

Total Dépenses	63 000,00 €
Total Recettes	63 000,00 €

ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE À PROSPER SOULARD

Le Maire et les Adjointes ont rencontré la famille de Prosper Soulard le samedi 20 février. La famille a établi le menu, en ont fixé le tarif (à 22 €) et les ont fait imprimer pour leurs proches. La cérémonie commencera à 11h30, par l'inauguration du lavoir, et la découverte d'une plaque en l'hommage à Prosper Soulard. Ensuite un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente. La plaque devra être commandée rapidement.

La séance est levée à 23 H, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents

SEANCE DU 29 MARS 2010

DELIBERATION POUR MISE EN CONURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose l'opportunité pour la Commune la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 : La Commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliées à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliées à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité.

Pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2011, régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Commune délibèrera pour adhérer ou non au contrat lorsque les résultats de la consultation seront connus.

Etant donné que ce contrat (si on le souscrit) prend effet au 1^{er} janvier 2011, Le Conseil Municipal décide de souscrire au plus vite une assurance du personnel pour l'année 2010, et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour choisir le devis le plus intéressant.

DOSSIER ASSAINISSEMENT

La dénonciation du contrat avec la DDT, a été faite par lettre recommandée en date du 27 février 2010. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la Mairie.

Concernant la consultation de maîtres d'œuvre, 2 cabinets nous ont répondu, et un cabinet est en cours.

Certains des membres du Conseil souhaitent obtenir une quatrième proposition.

L'objectif est d'obtenir l'ensemble des réponses pour le prochain conseil municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide que la commission chemin se réunira le 17 avril 2010 à 10h30, pour faire l'état des lieux des travaux à prévoir.

MAISON DE BOURG (SUIVI DU DOSSIER)

Le règlement de l'adjudication de la maison située 7 rue du Val de Loir, et de ses honoraires a été effectué le 18 mars 2010.

Monsieur le Maire est chargé de se renseigner pour obtenir les clefs.

Les démarches auprès de l'assurance habitation de la Mairie ont été faites.

Etant donné que l'acquisition a pris du retard, le prêt de 20 000 € prévu pour les travaux de la maison est annulé. Il faudra à nouveau délibérer pour l'obtention d'un prêt, quand le projet des travaux sera finalisé.

FLEURISSEMENT ANNUEL

Les plantations auront lieu le 1^{er} mai. Les membres de la commission fleurissement se chargent de procéder aux consultations pour l'achat des fleurs.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

La commémoration à Prosper Soulard aura lieu le dimanche 4 avril 2010 à 11h30, et sera associée à l'inauguration du lavoir rénové.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité

Les habitants de la Commune, et diverses personnalités ont été conviés à cet évènement.

Comme les années précédentes, le repas du 8 mai 2010 sera payant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les tarifs :

- à 9,50 € pour un repas adulte et
- à 4 € pour un repas enfant.

QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente : La Commission de sécurité a donné le mercredi 24 février un avis favorable à l'utilisation de la salle polyvalente. Désormais, la petite salle est réservée à du stockage de matériel, et ne peut être utilisée pour accueillir du public.

La subvention de 2 349 € du Conseil Général pour les travaux d'électricité et de chauffage à la salle polyvalente a été versée.

Le Conseil Municipal décide d'acheter 50 chaises à la Société UGAP.

Lotissement : La confirmation du choix du projet a été envoyée le 24 mars 2010.

La Commune attend donc le devis correspondant au plan, et décide de donner tous pouvoirs au géomètre pour effectuer les demandes d'urbanisme.

Tempête du 28 février 2010 : le vent a endommagé les toitures de l'église et de la Mairie. Le montant des réparations s'élève à 436.75 €. La franchise de 732 € est supérieure au montant des réparations, l'assureur n'intervient donc pas dans ce sinistre.

Lavoir : La Communauté de Communes a décidé de remplir le lavoir d'eau et d'installer un filet de protection.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.